

## Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

## Luwax® EVA 3 Poudre

dénomination chimique: polymère-de-l'ester-éthénylique-de-l'acide-acétique-et-d'éthène- (EVA) Numéro CAS: 24937-78-8

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: cire pour l'industrie chimique Utilisation appropriée: produit chimique

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF France SAS
176, rue Montmartre
75002 PARIS
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

## 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Caractérisation chimique

cire de polyéthylène

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

(Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: dioxyde de carbone

Indications complémentaires:

Eviter la formation de poussières à cause du risque d'explosion.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Pour de grandes quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer. Eviter le dégagement de poussières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), verre, papier, Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium, étain (fer blanc) Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

Protéger des températures inférieures à :-20 °C Protéger des températures supérieures à :70 °C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: **Luwax® EVA 3 Poudre** 

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

Respecter la valeur limite d'exposition à la poussière.

Poussières réputées sans effet spécifique, fraction alvéolaire

VME 5 mg/m3 (VLEP-INRS (FR)), Fraction respirable

Juridiquement contraignant

Poussières réputées sans effet spécifique, fraction inhalable

VME 10 mg/m3 (VLEP-INRS (FR)), fraction inhalable

Juridiquement contraignant

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

## Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

En cas d'une utilisation conforme à l'utilisation prévue et de respect des règles d'hygiène industrielle habituelles, un vêtement de protection n'est pas requis.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide poudre Etat physique: Couleur: blanc(he)

Odeur: spécifique du produit

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: 90 °C

(1.013 hPa)

Point d'ébullition:

non déterminé

Inflammabilité: pas facilement inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair: env. 230 °C (DIN 51758)

Température d'auto-inflammation: env. 400 °C

Décomposition thermique: Pas de décomposition en cas d'utilisation selon les prescriptions.

Valeur du pH:

La substance/ le mélange est non

soluble (dans l'eau)

Viscosité, cinématique: 1.200 - 1.500 mm2/s

(120 °C)

Thixotropie: non thixotrope Solubilité dans l'eau: insoluble

Solubilité (qualitative) solvant(s): les solvants non polaires

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur:

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Densité relative:

Pas de données disponibles.

Densité: 0,925 - 0,93 g/cm3

(15 °C)

#### 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0
Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

#### Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

## Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition: > 1 J (VDI 2263, feuille 1, 2.1.1)

Densité apparente: 400 - 450 kg/m3

Vitesse d'évaporation:

non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les charges électrostatiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Données expérimentales/calculées:

ETA (par voie orale): > 2.000 mg/kg

#### **Irritation**

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un potentiel de sensibilisation de la

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

En fonction des ingrédients il n'y a pas de suspicion d'effets cancérogènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### **Autres informations**

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

page: 10/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

Version précédente: 6.0

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna

Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (3 h) > 1.000 mg/l, boue activée (Ligne directrice 209 de l'OCDE)

Concentration nominale. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit est difficilement soluble dans l'eau, il peut être éliminé de l'eau par séparation mécanique en station d'épuration adaptée.

Données sur l'élimination:

0 - 10 % DBO de la demande d'oxygène théorique (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) Difficilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme avant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.8. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## **Transport terrestre**

**ADR** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Pas applicable

Aucun connu

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

## Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

#### Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

#### **Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable

le transport: class(es):

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

None known

date d'impression 21.10.2025

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions

prendre par l'utilisateur for user

#### Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable **UN** proper shipping Not applicable Nations unies: name: Transport hazard Not applicable Classe(s) de danger pour Pas applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards:

Précautions particulières à None known Aucun connu Special precautions

prendre par l'utilisateur for user

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006 Produit: **Luwax® EVA 3 Poudre** 

oudre

date d'impression 21.10.2025

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 2661, 2662, 2663

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'obligation d'enregistrement selon le règlement REACH CE N° 1907/2006 n'est pas applicable aux polymères.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

## **Abréviations**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration

Date / mise à jour le: 20.12.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 29.05.2018 Date / Première version: 03.07.2006

Produit: Luwax® EVA 3 Poudre

(ID Nr. 30043720/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 21.10.2025

maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.